



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 19 JANVIER 2023

DEL2023-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

ACCEPTATION DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DE 7
VÉHICULES MUNICIPAUX RÉFORMÉS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1311-1, L. 2122-21, L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles L. 3111-1, L. 3112-1, L. 3112-2 et L. 3112-3 ; L. 3211-18 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération DEL2022-173 du 15 septembre 2022 portant approbation du contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne ;

Vu la délibération DEL2022-205 du 20 octobre 2022 portant approbation de la réforme de divers véhicules du parc automobile de la ville et de leur vente aux enchères ;

Considérant les enjeux actuels liés à l'économie circulaire dont l'aboutissant est la limitation de la consommation, le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets et qui constituent ;

Considérant de ce fait que la vente de biens appartenant au domaine privé de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine peut contribuer à générer de nouvelles recettes;

Considérant ainsi la volonté de la Ville de mettre aux enchères 7 véhicules hors d'usage appartenant à son domaine privé ;

Considérant qu'à l'issue des enchères, 8 véhicules ont été adjugés comme suit :

Publication le 23 janvier 2023
Télétransmission en Préfecture le 23 janvier 2023

N° DE PARC	Type	Immatriculation	Kilométrage	Mise en circulation	Prix de Vente	Retrait
146	RENAULT CLIO	9520 ZT 93	153000	29/06/2006	1 624 €	Oui
151	CITROEN C3	736 ANW 93	80000	21/11/2007	940 €	Oui
155	RENAULT SCENIC	AB 730 QH	225000	29/06/2009	1 792 €	Oui
157	RENAULT CLIO	BV 646 GT	278000	21/09/2011	1 042 €	Non Payé. Remis à la vente
320	CITROEN BERLINGO	6282 WJ 93	178000	18/02/1997	1 575 €	Oui
328	RENAULT MASTER BENNE	6015 XZ 93	70000	23/07/2003	4 787 €	Oui
334	RENAULT MINIBUS 9 PLACES	9810YY 93	180000	15/03/2005	1 758 €	Oui
363	RENAULT KANGOO	BW 874 EQ	62000	11/10/2011	3 675 €	Oui

Considérant que tous les véhicules adjudés ont été réglés et retirés ;

Considérant que le véhicule portant le numéro de parc 157 : Renault Clio- immatriculé BV 646 GT qui avait été adjudé pour un montant de 1 042 € n'a pas été réglé.

Considérant que les véhicules sont retirés lorsque le règlement est effectif auprès de la plateforme Agorastore et que ce règlement doit intervenir sous quinzaine sous peine d'annulation de l'enchère.

Considérant ce fait et constatant l'absence de règlement, le véhicule 157 sera remis à la vente.

Considérant le montant total des enchères pour les autres véhicules dont la vente et le règlement sont effectifs est de 16 151 € TTC ;

Considérant que ce montant représente une recette pour la Ville de 16 151 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

La recette issue de la vente aux enchères de 7 véhicules municipaux d'un montant de 16 151 € TTC est acceptée.

Article 2 :

La recette occasionnée sera imputée/inscrite au budget communal de l'exercice 2023.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 36

Abstention: 2 M. Pascal Kouppé De K Martin, MME. Christelle Vétit

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf du mois de janvier à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Monsieur Helbling, Madame Kenniz, Monsieur Rastocle, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jovenelle, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacquera, Monsieur Aid, Monsieur Loimon, Monsieur Potel, Madame Hachelaf, Monsieur Sales Salada, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétil, Monsieur Colak, Madame Minic, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| • Madame Bennacer | par Madame Eloto |
| • Madame Noël | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rahouani | par Madame Kenniz |
| • Madame Le Moal | par Monsieur Timba |
| • Madame Diop | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Petrose | par Madame Minic |
| • Madame Ahamada | par Monsieur Fourcade |
| • Monsieur Marthely | par Madame Pavilla |
| • Madame Sefaihi | par Madame Haneefa |
| • Madame Haque | par Monsieur Helbling |
| • Monsieur Lahitte | par Monsieur Camara |
| • Madame Christy | par Monsieur Loimon |
| • Madame Miret | par Monsieur Rastocle |
| • Madame Younsi | par Monsieur Potel |

ETAIENT ABSENTS :

- Madame De Gelibert

Chrisitan Pernot a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

